



Envie de vous perfectionner après un CAP Maçon
ou de vous former directement au métier, préparez le

TITRE PROFESSIONNEL*

Niveau V

MAÇON DU BÂTI ANCIEN

en 1 an

3 modalités : Apprentissage / Contrat pro / Formation continue

Le maçon du bâti ancien intervient sur des chantiers de restauration du patrimoine selon des techniques de mise en oeuvre traditionnelles.



COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ACQUISES

Exécuter des travaux de maçonnerie dans du bâti ancien :

- Bâtir ou restaurer un mur en matériau traditionnel local
- Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages.
- Remplacer un élément de maçonnerie.
- Réaliser un sol en dallage.

Réaliser des enduits dans du bâti ancien :

- Enduire un ouvrage de maçonnerie avec un mortier traditionnel local.
- Rejointoyer des maçonneries.

Réaliser des ouvrages coffres dans du bâti ancien :

- Réaliser des coffrages en bois
- Ferrailer et couler le béton des éléments de structures simples en béton armé.
- Mettre en oeuvre un plancher poutrelles et hourdis.

Nota : Un programme adapté en enseignement général et dessin du bâtiment sera inclus pour favoriser la poursuite d'études vers un BP Maçon pour les titulaires d'un CAP.



ORGANISATION DE LA FORMATION

- ▶ 1 année de formation en alternance
- ▶ 420 heures de formation :
 - 35 semaines en entreprise
 - 12 semaines au CFA
 - 5 semaines de congés



Entreprises concernées

Entreprises intervenant, selon des techniques de mise en oeuvre traditionnelles, sur :

- des chantiers de restauration et de rénovation
- des chantiers d'aménagement de bâtiments anciens, construits en matériaux locaux (pierre taillée, moellons, galets, terre crue...).

Modalités d'admission

◆ En contrat d'apprentissage pour les MOINS DE 26 ANS :

- Être titulaire d'un CAP Maçon ou CAP Carrelage
OU
- Avoir une expérience du monde du travail (après accord du CFA)
- En apprentissage avec une entreprise

◆ Autres contrats pour les PLUS DE 26 ANS :

- Avoir une expérience du monde du travail
- Avoir un niveau 3^e de collège ou équivalent
- En alternance avec une entreprise



LES SERVICES PROPOSÉS

- ✓ Hébergement et restauration sur place
- ✓ Navette gratuite de la gare TGV et de la gare routière jusqu'au CFA
- ✓ Caisse à outils fournie
- ✓ Suivi de l'emploi du temps et des notes via le portail extranet accessible par notre site web

CONTRAT D'APPRENTISSAGE : LES AIDES FINANCIÈRES

Toutes ces aides sont cumulables.
 Simulateur d'aides sur : www.alternance.emploi.gouv.fr
 et bientôt sur www.paysdelaloire.fr

		ENTREPRISES DE			
		- DE 11 SALARIÉS	11 À 249 SALARIÉS	250 SAL. ET +	
ÉTAT	Aide de l'État "TPE jeunes apprentis" la 1 ^{ère} année de contrat d'un apprenti mineur à la signature du contrat.	✓ 4 400 €			
	Dossier obligatoire à compléter en ligne sur www.alternance.emploi.gouv.fr				
RÉGION	Prime régionale par année de formation quel que soit le niveau et l'âge de l'apprenti, en fonction de son assiduité au CFA.	✓ 1 000 €			
	Aide régionale pour le recrutement d'un premier apprenti majeur à la date de signature du contrat.	✓ 1 000 €			
	Aide régionale pour le recrutement d'un premier apprenti quel que soit son âge.		✓ 1 000 €		
	Aide nationale versée par la Région au recrutement d'apprentis supplémentaires . Prime versée, après la période d'essai, pour le recrutement d'un 1 ^{er} apprenti ou d'un apprenti supplémentaire par contrat éligible.	✓ 1 000 €	✓ 1 000 €		
	Aide régionale à la professionnalisation par maître d'apprentissage ayant suivi une formation d'au moins deux jours. Aide reconductible une fois pour une journée de perfectionnement.	✓ 500 €	✓ 500 €		
Aucune démarche. La Région contacte directement l'entreprise. Contact Région des Pays de la Loire : 02 40 47 65 03 - apprentissage@paysdelaloire.fr - www.paysdelaloire.fr					
AUTRES DISPOSITIFS	Exonération de charges : Exonération de charges sociales et patronales (sauf accidents du travail et maladies prof.).	✓	✓ inscrite au Répertoire des métiers		
	Exonération de charges : Exonération de charges patronales et sociales (sauf accidents du travail et maladies professionnelles et quelques cotisations patronales particulières : chômage, transport, logement...).		✓ non inscrite au Répertoire des métiers		
	Plus d'infos sur https://mon.urssaf.fr				
	Crédit d'impôt apprentissage pour les formations de niveau V ou IV pour la 1 ^{ère} année de formation.	✓ 2 200 € pour un apprenti handicapé ou bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et renforcé vers l'emploi.	✓ 1 600 €/ apprenti	✓ 1 600 €/ apprenti	✓ 1 600 €/ apprenti
Crédit d'impôt compétitivité emploi : 6% de la masse salariale					
Plus d'infos en contactant le service des impôts des entreprises (SIE) de votre secteur					
Contrat de génération pour l'embauche de l'apprenti en CDI avec maintien dans l'emploi d'un senior d'au moins 57 ans ou du recrutement d'un salarié de plus de 55 ans.		✓ 12 000 € sur 3 ans	✓ 12 000 € sur 3 ans	✓ 12 000 € sur 3 ans	
Votre contact : Pôle emploi au 39 95					

Aides pour les autres contrats

Le contrat de professionnalisation

Signature possible sans condition d'âge. Aides possibles par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans dans la limite de 2 000 €.

Ce contrat peut se coupler avec le contrat de génération.

=> Infos sur : travail-emploi.gouv.fr

Le plan de formation de l'entreprise

Accessible à tous les salariés quel que soit leur âge et déjà en poste dans l'entreprise. Se rapprocher de l'OPCA pour connaître les modalités de prise en charge.

Le congé individuel de formation (CIF, Fongécif)

Le candidat reste salarié chez son employeur d'origine et vient en tant que stagiaire dans votre entreprise. La rémunération et les coûts de formation sont pris en charge par l'entreprise d'origine.

Bon à savoir !

Un salarié déjà en poste en CDI dans l'entreprise peut demander à obtenir ce diplôme :

* s'il a moins de 26 ans : possibilité de contrat d'apprentissage, le CDI est alors suspendu le temps de la formation et reprend dès la fin de celle-ci. Le salarié et l'entreprise conservent les avantages du contrat d'apprentissage.

SERVICES D'AIDE À LA RECHERCHE D'UN APPRENTI

Carole CAVOLEAU
 Développeuse apprentissage
 02.51.62.26.29
carole.cavoleau@ccca-btp.fr

Anne MICHENAUD
 Conseillère Jeunes et Entreprises
 02.51.62.75.15
anne.michenaud@ccca-btp.fr

